

Association minière du Canada

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

L'idée qui prévaut est que les perspectives économiques du secteur minier canadien seront vigoureuses à long terme. En dépit des préoccupations récentes suscitées par les taux de croissance des pays BRIC, dont on estimait qu'ils étaient la force motrice de la croissance mondiale, on admet en général que les fondements sont solides. Cela veut dire que la croissance, même si son rythme est quelque peu ralenti, demeurera vigoureuse à long terme. En tant que pays riche en ressources minérales et en talents miniers, le Canada a la possibilité de tirer parti d'un secteur minier en pleine croissance. La valeur de la production minière du Canada a augmenté pour la deuxième année d'affilée, de 21 % pour atteindre le chiffre record de 50,3 milliards de dollars. Le secteur minier a représenté 35,6 milliards de dollars dans le PIB en 2011 – soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2010. Le niveau des échanges commerciaux du secteur a augmenté, puisque les exportations ont progressé de 20 %, pour atteindre 101,7 milliards de dollars, soit 23 % du total général du Canada. Une conjoncture intérieure concurrentielle et prévisible des investissements et de la réglementation est indispensable si l'on veut assurer le maintien de la croissance. Le maintien d'un faible taux d'inflation, la réduction du déficit fédéral, la préservation et l'amélioration de niveaux d'imposition concurrentiels et la diminution de la dette nationale sont autant de facteurs qui contribueront à une conjoncture commerciale favorable. Le gouvernement doit maintenir le cap et préserver les fondements économiques du Canada. Le gouvernement a apporté une contribution positive ces dernières années grâce à de nouvelles politiques et à des investissements qui stimulent la croissance du secteur minier du Canada, notamment :

- la géocartographie (GEM);
- l'exploration (crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) et crédit d'impôt pour actions accréditives);
- les investissements (DAA);
- l'initiative de mise en valeur responsable des ressources dans le budget de 2012. Pour consolider ces initiatives, les recommandations prioritaires du secteur minier pour le budget de 2013 sont :

- tenir l'engagement pris par le gouvernement d'adopter le droit des expéditeurs à un accord sur les niveaux de service pour les services ferroviaires marchandises;
- collaborer avec les provinces, l'industrie et d'autres entités à la constitution d'un bassin de main-d'œuvre national et faciliter l'accès aux travailleurs qualifiés étrangers;
- prévenir l'épuisement des réserves de métaux de base du Canada en pérennisant le crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM);
- continuer de remédier à l'incertitude de la réglementation en veillant à ce que les ministères du gouvernement fédéral collaborent de près les uns avec les autres et avec l'industrie pour que les récentes réformes de la réglementation donnent les résultats visés par le gouvernement et règlent d'autres problèmes de réglementation persistants; et
- engager des investissements stratégiques dans les infrastructures et dans l'innovation pour ouvrir les régions au développement économique et à la création de richesse.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Selon les définitions de Ressources naturelles Canada, l'industrie minière canadienne s'est enrichie de 12 000 travailleurs en 2011, ce qui donne un total de plus de 320 000 travailleurs dans l'extraction, le traitement et la fabrication des minéraux. En vertu d'une conjugaison de croissance et de population active vieillissante, on estime que le secteur minier aura besoin d'environ 10 000 nouveaux travailleurs par an au cours des 10 prochaines années. La croissance de l'emploi dans le secteur minier ne peut cependant pas être tenue pour acquise. La capacité de l'industrie à prendre de l'expansion dépendra :

- d'un régime de réglementation concurrentiel, efficace et prévisible, bénéficiant de la solide coopération du fédéral et des provinces et de l'élimination des doubles emplois inutiles;
- d'une offre abondante de nouveaux travailleurs possédant les qualifications et l'expérience nécessaires;
- des infrastructures de transport et d'énergie concurrentielles et rentables;
- des stratégies visant à remédier à la baisse prononcée des réserves canadiennes avérées et probables des principaux métaux de base. Les réserves de plomb, de zinc et d'argent ont baissé de 80 %, alors que les réserves de cuivre et de nickel ont diminué de plus de moitié. À défaut d'une exploration soutenue et efficace, la production minière canadienne dépassera l'augmentation des réserves, mettant en péril les fonderies et les raffineries du pays et faisant courir des risques à l'industrie nationale; et
- ouvrir les marchés et éliminer les obstacles non tarifaires et réglementaires au commerce et offrir des protections contre la nationalisation des ressources. Compte tenu de ce qui précède, l'industrie recommande au gouvernement :

- de continuer à appuyer les investissements stratégiques dans les géosciences;
- de tenir son engagement d'adopter le droit des expéditeurs à un accord sur les niveaux de service pour les services ferroviaires marchandises;
- de collaborer avec les provinces, l'industrie et d'autres entités à la constitution d'un bassin national de main-d'œuvre et de faciliter l'accès aux travailleurs qualifiés étrangers;
- de prévenir l'épuisement des réserves canadiennes de métaux de base en octroyant des stimulants à l'exploration en pérennisant le CIEM;
- de continuer de remédier à l'incertitude de la réglementation en veillant à ce que les ministères du gouvernement fédéral collaborent de près les uns avec les autres et avec l'industrie pour s'assurer que les récentes réformes de la réglementation atteignent l'objectif visé par le gouvernement, et résoudre d'autres problèmes de réglementation persistants;
- d'engager des investissements stratégiques dans les infrastructures et l'innovation pour ouvrir les régions au développement économique et à la création de richesse; et
- de concentrer les accords internationaux sur l'élimination des obstacles non tarifaires et autres obstacles réglementaires au commerce, d'augmenter la mobilité des travailleurs et de continuer de négocier des accords de protection des investissements étrangers et des ALE, en particulier avec les économies émergentes.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

L'industrie minière canadienne aura besoin de 10 000 nouveaux travailleurs par an au cours des 10 prochaines années pour atteindre ses cibles de production. Alors que les piliers qualifiés de l'industrie atteignent l'âge de la retraite, les diplômés des programmes d'enseignement postsecondaire ne suffiront pas à répondre à la demande, tandis que la concurrence mondiale augmente en ce qui concerne les capacités minières très convoitées. Les gouvernements doivent donc collaborer avec

l'industrie, les écoles, les groupes autochtones et les groupes communautaires pour répondre aux besoins du secteur en matière de perfectionnement des compétences, de mobilité et d'immigration. La décision prise par le gouvernement fédéral d'éliminer le programme de conseils sectoriels est préoccupante. Les récentes consultations tenues par l'industrie ont fait ressortir quatre secteurs qui seraient irremplaçables si le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHIM) cessait d'en produire : renseignements sur le marché du travail, prise de conscience des carrières, perfectionnement des compétences essentielles chez les Autochtones et certification des travailleurs. Pour continuer à répondre aux besoins de l'industrie, le gouvernement doit continuer à offrir un appui au RHIM dans les programmes suivants : • renseignements sur le marché du travail (RMT); • Programme canadien de certification minière (PCCM); • effectifs miniers essentiels (EME). La disparition récente du programme Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA) a créé un vide qu'il faut absolument combler. L'industrie minière est le plus grand employeur privé des Autochtones au Canada; il faut donc établir des partenariats semblables qui élargissent l'emploi des Autochtones dans l'industrie minière. Par exemple, nous nous félicitons de la récente décision de continuer à financer l'Aboriginal Mine Training Association (AMTA) de Colombie-Britannique grâce au Fonds pour les compétences et les partenariats de RHDCC. L'AMTA de C.-B. est un excellent exemple de collaboration entre le gouvernement, l'industrie et les Premières nations en matière d'éducation. Compte tenu de ces réalités, l'industrie minière canadienne recommande au gouvernement : • d'assurer l'existence de programmes, comme l'ancien PCEA, qui facilitent le perfectionnement des compétences hautement convoitées pour l'emploi des Autochtones et renforcent l'important partenariat entre le secteur minier et les Autochtones du Canada; • d'augmenter le bassin de main-d'œuvre pour l'industrie et de rationaliser les processus de réglementation pour que les entreprises puissent faire venir des travailleurs étrangers; • d'appuyer la formation en milieu de travail en octroyant un crédit d'impôt-formation pour les employeurs qui permet aux employeurs de maximiser l'utilité de leurs effectifs actuels et de mieux planifier leurs futurs besoins en ressources humaines; et • de continuer de débloquer des fonds des programmes pour appuyer les travaux des conseils sectoriels en ce qui concerne les renseignements sur le marché du travail, la certification des travailleurs et le perfectionnement des compétences essentielles des Autochtones du Canada.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Il faut investir dans l'innovation, les infrastructures stratégiques et les capitaux pour rehausser la productivité du secteur minier canadien. Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) a nettement augmenté cette année, pour passer de 11 à 77 membres, ce qui symbolise l'ampleur du soutien de tous les secteurs. Le CCIM est un réseau de dirigeants du secteur privé, du milieu universitaire et du gouvernement voués à renforcer la compétitivité de l'industrie minière canadienne responsable par la recherche, l'innovation et la commercialisation. Le Conseil a sollicité des fonds auprès du gouvernement fédéral afin de respecter les priorités du secteur en matière de R-D. Les projets d'infrastructures stratégiques ayant trait aux transports, à la logistique et à l'approvisionnement en énergie peuvent très nettement faire augmenter la rentabilité économique de nombreux projets. Le prolongement soutenu de la ligne de transport le long de la route 37 dans le Nord-Est de la C.-B. est un excellent exemple des effets favorables des investissements dans les infrastructures. Cet investissement de 400 millions de dollars renforcera les paramètres économiques d'environ 15 milliards de dollars en projets miniers. De même, le prolongement prévu de la route des monts Otish dans le Nord du Québec améliorera les futures perspectives de réalisation de projets multiples dans la région avoisinante. Dans

le Grand Nord, des investissements sont nécessaires dans les infrastructures, notamment des routes praticables par tous les temps et des ports de mer. Les investissements dans les machines et les équipements sont un catalyseur clé de la productivité car ils aboutissent généralement à une hausse de la production et à une baisse des coûts de production. La déduction pour amortissement accéléré (DAA) permet aux entreprises de déduire ces investissements du revenu imposable. La déduction donne lieu à des mouvements de liquidités essentiels au développement commercial des entreprises qui investissent dans les nouvelles technologies de production. Compte tenu de l'importance de ce qui précède, l'industrie recommande au gouvernement : • d'aider à financer le CCIM en lui versant 8 millions de dollars par an pendant cinq ans pour que les investissements dans les priorités concertées de l'industrie en matière de R-D aient le maximum d'effets bénéfiques; • de revoir et de modifier la décision de réduire le crédit d'impôt à la RS et DE de 20 à 15 % en 2014 pour s'assurer que le Canada reste concurrentiel à l'échelle internationale dans ce secteur important; • de collaborer avec l'industrie pour recenser les projets d'infrastructures prioritaires et y investir afin d'améliorer la rentabilité économique des projets miniers de mise en valeur, en particulier dans le Nord du Canada; et • de prendre des mesures pour que la DAA devienne permanente afin que les entreprises jouissent d'une plus grande certitude lorsqu'elles engagent des investissements prioritaires.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Un milieu de réglementation national efficace et prévisible est essentiel pour attirer des investisseurs étrangers au Canada. Le gouvernement a récemment entrepris d'importantes réformes de la réglementation, qui devraient donner lieu à de nombreuses améliorations. Une certaine incertitude persiste néanmoins quant à la façon dont certaines de ces réformes seront mises en œuvre dans la pratique et quant à la mesure dans laquelle les instances fédérales, provinciales et territoriales compétentes travailleront dans le cadre de partenariats pour l'adoption de nouvelles lois. L'industrie minière demande des éclaircissements sur les questions suivantes en particulier : • *Loi sur les pêches* – éclaircissements sur la façon dont les dispositions sur les « pêches » et la « prévention de la pollution » se conjuguent dans la pratique, sont prévisibles et proportionnelles aux risques; et de quelle façon le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* comportera un instrument de conformité pour les mines non métalliques, notamment les mines de diamants et de charbon; et • *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) 2012* – éclaircissements sur le fonctionnement général de la *Loi* et des mécanismes de substitution et d'équivalence à l'égard des consultations des Autochtones et de la délivrance des permis fédéraux. Le gouvernement a pris des mesures positives en vue de parvenir à « un projet, un examen » dans l'arène réglementaire. Outre les réformes mentionnées ci-dessus, les travaux doivent se poursuivre dans les secteurs suivants : *Loi sur les espèces en péril (LEP)* – éclaircissements sur l'interaction entre cette loi et les processus de la LCEE, sur un système fonctionnel de délivrance de permis pour la LEP et déplacement de l'axe de la LEP sur les espèces au profit d'une approche holistique fondée sur les écosystèmes dont le but est d'assurer la protection des habitats et la gérance de l'environnement; • législation sur l'environnement nordique – parachèvement des travaux en vue de modifier la *Loi sur la gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie* et faire progresser la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* afin d'aider le Nord à réaliser son potentiel minier; et • *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* – mesures visant à offrir à l'industrie plus de certitude au chapitre de la conformité, à réduire les risques de litiges et à mieux se conformer aux exigences provinciales. Compte tenu de ce qui précède, l'industrie recommande au gouvernement : • de poursuivre la réforme de la réglementation en fournissant des éclaircissements sur les éléments ci-dessus pour s'assurer que le nouveau modèle de réglementation fonctionne avec le

maximum d'efficacité; et • d'entreprendre de nouvelles réformes de la réglementation pour que la LEP et la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* deviennent plus prévisibles et proportionnelles aux risques.